

## CRAUTÉ AU ANIMAUX.

La cruauté envers les animaux a été dernièrement un sujet de législation dans plusieurs États de l'Union, et je pense que c'était très à propos. Tous les jours lorsque je sors, je pense que le sujet devrait attirer l'attention de la Législature dans quelques-unes de ses prochaines sessions. J'ai entendu dire et même j'ai été témoin de plusieurs actes d'inhumanité, faits par des êtres sous la forme humaine, envers les animaux, dans notre ville; je pense que le paiement d'une cinquantaine de piastres ou l'emprisonnement pour un mois et demi ou deux mois, serait une pénalité qui nous amènerait à la suppression de ce mal. Sur le grand nombre la loi ne trouve presque jamais d'occasion de connaître cette violence, mais à la honte de l'humanité, nous pouvons le dire, il y a des êtres si dénués de tout sentiment, de bon sens, de douceur et de mérite, qu'ils se plaisent à écraser les chevaux sous le poids de la charge, à maltraiter cruellement les animaux domestiques muets, inoffensifs et très utiles, et à exercer une vengeance sans pitié sur un être incapable de comprendre la cause de cette punition. La loi devrait exercer ses pouvoirs sur tout ceux-là; pas tant pour corriger la méchanceté innée de leur nature, que pour les forcer au moins à respecter la sensibilité publique, et en même temps pour protéger les animaux souffrants de leur traitement brutal. Celui qui, même sous une provocation imaginaire, torture sa bête, est une créature absurde, colérique et sans réflexion; et celui qui, pour satisfaire une passion diabolique et vile, se plaît à maltraiter un animal muet et sans pouvoir, le porteur de ses fardeaux et qui soulage ses fatigues, à un esprit indigne de la bête dont-il abuse. Et nous ne demanderions pas de meilleur témoignage de poltronnerie et de bassesse, de celui qui est cruel, et qui maltraite ses inférieurs parmi les hommes ou parmi les brutes. La sensibilité et la bonté sont les marques d'un homme sincère et généreux, et d'un esprit brave et gentil. La cruauté envers toute chose incapable de se venger, n'est rien autre chose que lâcheté, et la cruauté envers un objet incapable de ressentir est une preuve d'un cœur fou, indigne de la moquerie et du mépris de l'ange, de l'homme et du diable.

Nous lisons que des hommes, des temps anciens, riaient des souffrances qu'ils enduraient; ils garottaient et coupaient par morceaux leur ennemis captifs, et leur faisaient endurer des souffrances qui prolongeaient leur agonie.

Mais nous ne voyons ni dans la vie sauvage ni dans la vie civilisée aucune mention que personne se soit amusé à faire mourir ou à casser les membres des animaux domestiques. Il est dit: la ver sur lequel nous marchons souffre matériellement et a une agonie aussi grande qu'un géant qui meurt. Ainsi donc, au point de vue de la cruauté, le crime de sa mort est aussi grand que celui du meurtre d'un homme. Et ça pourrait bien

être à cela qu'il nous faudra répondre au jour de notre jugement dernier; même tels péchés crieront rétribution au-dessus de nos têtes. L'ange est dans le chemin de plusieurs, outre Balaam d'autrefois, et l'épée de la colère, quoiqu'invisible est suspendue cependant, et la plainte de le brute, quoiqu'inarticulé, est entendue. En un mot, les animaux domestiques servent aux nécessités de l'homme, c'est pourquoi il est ingrat d'en abuser; ils sentent ardemment la douleur, c'est pourquoi il est cruel de leur faire du mal; ils ne peuvent pas se venger, c'est pourquoi c'est une lâcheté, ils ne peuvent pas connaître la cause de leur souffrance, c'est pourquoi ce n'est qu'une méchanceté.—*Nashville Gazette.*

## PRIX AU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

Taux auxquels les Produits sont achetés des Cultivateurs.

VENDREDI, 29 Dec., 1854.

Foin, les 100 bottes, de 14 à \$15.  
Paille, do de 8 à \$8½.  
Beurre frais, la livre, de 1s 6d à 1s 8d.  
Do. salé, do., de 10½d à 11d.  
Fromage du pays, de 7d à 9d.  
Blé, de 9s 6d à 10s.  
Orge, le minot, de 5s à 5s 3d.  
Seigle, point.  
Avoine, de 2s 6d à 3s.  
Blé-d'Inde, de 5s 6d à 5s 9d.  
Sarrasin, 4s 6d.  
Pois, de 5s à 5s 3d.  
Bœuf, les 100lbs., de 4 à \$7.  
Porc, (moss) \$16½.  
Mouton, la carcasse, de 2½ à \$6.  
Agneau, do., de 1½ à \$2½.  
Veau, point.  
Il vient bien peu de grains au marché.

ARBRES  
FRUITIERS SUPÉRIEURS.

UN ASSORTIMENT CHOISI des différentes sortes les mieux adaptées à ce climat, à vendre chez GEO. KERRACHER, rue Parthenais, Faubourg de Québec, et par le Soussigné, à Summer-Hill, (ci-devant T. McGregor.) Rue Guy, l'hemin de la Côte des Neiges.

JOHN AULD.

Montréal, 2 Oct., 1854.

## AVIS.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 2 du Comté de SHEFFORD tiendra son EXPOSITION d'HIVER, à la HALLE DU MARCHÉ, dans le Village de GRANBY, le MERCREDI, 10 de JANVIER prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

Par ordre, F. WOOD, Secr.-Trés.

Granby, 1er Nov., 1854.

## DERNIÈREMENT PUBLIÉE LA

MAP DU CANADA, contenant les Lignes de Chemins de Fer. crayonnées fidèlement, se faisant, ou ayant obtenu des Chartes.  
Prix, 2s 9d.

HEW RAMSAY.

## A VENDRE

UN BELIER de SOUTHWOWN et un TAUREAU d'AYRSHIRE de pur sang, tous deux importés l'année dernière. Pour plus amples renseignements, on pourra s'adresser à M. DUNSCOMB, Président de la Société d'Agriculture de Québec.

Québec, 21 Sept., 1854.

N.B. Ces deux animaux ont remporté des Prix, à la dernière Exposition Provinciale.

## AVIS AUX CULTIVATEURS.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE le FEU du Comté de Montréal, assure dans tout le Bas-Canada, les propriétés des Cultivateurs à 5s. par £100, pour trois ans, &c.

S'adresser au bureau rue St. Sacrement à Montréal, aux Agents dans les Campagnes, ou aux Directeurs soussignés:—

Wm. Macdonald, Ecr., Président, à Lachine.  
B. H. LeMoine, " à Montréal.  
Edward Quin, " à la Longue Pointe.  
F. M. Valois, " à la Pointe Claire.  
John Dods, " à la Petite Côte.  
G. G. Gauher, " à Ste. Genevieve.  
Fr. Quenneville, " à St. Laurent.  
Jos. Laporte, " à la Pointe aux Trembles  
P. L. LE TOURNEUX,  
Secrétaire et Trésorier.

Montréal, 1 Juillet, 1854.

## ON PUBLIE DANS CE MOMENT,

LA GEOGRAPHIE DU CANADA à l'usage des Ecoles et des Familles, par T. A. GIBSON, premier maître de Classe de la Haute Ecole du Collège McGill.

Prix, 1s 3d.

HEW RAMSAY.

Nov. 29.

## IMPRESSION ET RELIURE.

Le Soussigné exécute avec propreté et diligence toutes sortes d'impressions, telles que Livres, Catalogues, Listes de Prix, Etiquettes pour Expositions d'Animaux, &c. Il Relie aussi, soit des Livres Imprimés, soit des Livres Blancs, tels que, *Grandes-Livres, Journaux, &c.*

H. RAMSAY,

Bureau du Journal du Cultivateur, Montréal.

## A CEUX QUI ANNONCENT.

Une grande circulation à laquelle le Journal du Cultivateur est parvenu, en fait un excellent médium ou moyen de correspondre avec le public. Le taux pour annonces ou avertissements, n'est que de six sous par ligne pour la 1ère insertion.

Bureau du Journal du Cultivateur, Rue saint-François-Xavier.

## MAGASIN EN GROS DE PAPIER.

Le Soussigné a en main une grande collection Anglaise et Française de Papier à Ecrire, à Dessiner et à Enveloppes, choisi par lui-même dans les marchés anglais, écossais et français. Il a aussi un très ample assortiment de Livres de Comptes, de toutes grandeurs et réglés d'après différents modes; livres d'Ecoles Anglaises; Bibles, Livres de Prières, etc.

HEW RAMSAY,

Montréal, 28 avril 1854.

## IMPRESSION DANS LES DEUX LANGUES,

POUR les SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, faites avec la plus grande expédition et aux prix les plus modérés.

H. RAMSAY,

Bureau du "Journal du Cultivateur."